



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2025-06/08

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt cinq
en exercice :	29
présents :	20
votants :	26
pour :	26
contre :	0
abstention :	0

le 2 juin à 19 heures
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2025

PRESENTS :
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe.

ABSENTS REPRESENTES :

M. CORNU Jérôme donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme CRETELLO Karine.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à Mme PRATI Corinne.
M. PEREZ Serge donne procuration à M. INES Claude.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : APPROBATION DES MODALITES DE MISE EN VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER RUE BRINGIER MONNIER

Vu le code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2241-1 ;
Vu le code général de la propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.3221-1 et l'article L.2211-1 ;
Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° URBA 025- 14326/23/CM du 29 juin 2023 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
Vu la délibération n° 2024-07/01 du 25 juillet 2024 portant sur la vente au plus offrant d'un immeuble appartenant au domaine privé de la commune ;
Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de Toulon relatif au bien situé 32 rue Bringier Monnier en date du 12 avril 2024 fixant un prix de 184 000 € ;
Vu les estimations des 6 agences immobilières qui ont été sollicitées afin de réaliser une évaluation du prix de vente dudit bien ;

Considérant que la commune de Saint-Zacharie est propriétaire d'un bien cadastré section C n° 246 sis 32 rue Bringier Monnier d'environ 80 m² s'élevant sur 3 niveaux sur rez-de-chaussée avec une cave en sous-sol ;

Considérant qu'il s'agit d'une maison de village non traversante et mitoyenne sur les côtés et à l'arrière datant de 1900, qui nécessite de gros travaux de rénovation et mise aux normes ;
Considérant qu'une procédure de vente au plus offrant, portant sur un prix de départ à 166 000€, n'a abouti sur aucune proposition d'achat ;
Considérant que les estimations réalisées par les agences immobilières sollicitées ont abouti à un prix de vente moyen, s'élevant à 122 500 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De mettre en vente le bien cadastré section C n° 246 situé 32 rue Bringier Monnier.
- De signer des mandats simples, sans exclusivité, auprès de chacune des agences immobilières intéressées par la vente de ce bien.
- De fixer le prix de vente à 122 500 € auquel s'ajoutera la commission d'agence immobilière, à la charge du futur acquéreur.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents ou les actes relatifs à cette vente.
- De dire que les recettes issues de la vente seront enregistrées sur le Budget Principal de la commune au compte 775.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude FABRE